

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Dellac, M. Taïbi, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet



Délibération n° 06-11 du 7 décembre 2023

SUBVENTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES SÉQUANO-DIONYSIEN.NE.S DANS LES FILIÈRES EN RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°06-01 de la Commission permanente 23 mars 2023 approuvant la convention avec l'association Le Pôle,

Vu la délibération n°06-02 de la Commission permanente du 6 juillet 2023 approuvant la convention avec Paris Sud Formation,

Vu la délibération n°06-05 de la Commission permanente du 14 septembre 2023 approuvant la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes :

- 115 000 euros à Le Pôle
- 2 000 euros à Repair Eco Place
- 115 927 euros à Rues et Cités
- 60 947 euros à ECF Paris Sud Formation
- 35 000 euros à Centre de Formation Municipal – Boutique Club Emploi
- 222 000 euros à Association Permis Pour Réussir
- 32 400 euros à Papa Charlie
- 40 000 euros au Club mobilité
- 26 093 euros à Les Rayons
- 20 000 euros à Cycl'Avenir



- APPROUVE les conventions et avenants à conclure avec Le Pôle, Repair Eco Place, Rues et Cités, Paris Sud Formation, Centre de Formation Municipal – Boutique Club Emploi, Association Permis Pour Réussir, Papa Charlie, Club Mobilité, Cycl’Avenir, Les Rayons dont projets ci-annexés ;

- CHARGE le Président du Conseil départemental de signer lesdits conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.